

VILLE D'ANDENNE

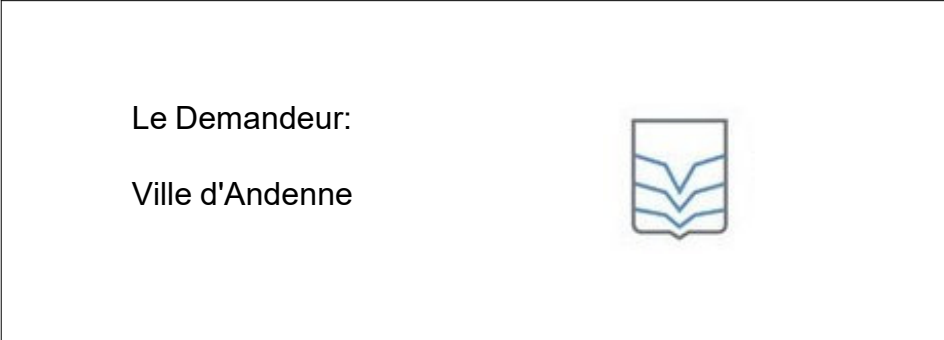
Division 1 Section A

n°350Bpie

Rue Pelémont

Le Demandeur:

Ville d'Andenne



Le Demandeur:

Ville d'Andenne



Procès-verbal

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six mai,

Je soussigné, Jérémie BONTEMPI, géomètre-expert

- agissant pour le compte de la société ORTHODUO srl,
- assermenté par le Tribunal de première instance de Liège,
- inscrit à l'Ordre des géomètres-experts sous le n° geo 091116.

Ayant pour mission,

de mesurer une parcelle boisée, à prendre dans un bien plus grand,

Déclare,

- procédé au relevé topographique de la situation existante
- consulté le plan dressé le 08/07/1995 par le géomètre Paye (BDP 92003-166)
- consulté les informations du parcellaire cadastral
- procédé à la division

En foi de quoi j'ai clos le présent procès-verbal et dressé le plan ci-joint, pour servir et valoir ce que de droit.



Le géomètre-expert

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six mai,

Je soussigné, Jérémie BONTEMPI, géomètre-expert

- agissant pour le compte de la société ORTHODUO srl,
- assermenté par le Tribunal de première instance de Liège,
- inscrit à l'Ordre des géomètres-experts sous le n° geo 091116.

Ayant pour mission,

de mesurer une parcelle boisée, à prendre dans un bien plus grand,

Déclare,

- procédé au relevé topographique de la situation existante
- consulté le plan dressé le 08/07/1995 par le géomètre Paye (BDP 92003-166)
- consulté les informations du parcellaire cadastral
- procédé à la division

En foi de quoi j'ai clos le présent procès-verbal et dressé le plan ci-joint, pour servir et valoir ce que de droit.



Le géomètre-expert

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six mai,

Je soussigné, Jérémie BONTEMPI, géomètre-expert

- agissant pour le compte de la société ORTHODUO srl,
- assermenté par le Tribunal de première instance de Liège,
- inscrit à l'Ordre des géomètres-experts sous le n° geo 091116.

Ayant pour mission,

de mesurer une parcelle boisée, à prendre dans un bien plus grand,

Déclare,

- procédé au relevé topographique de la situation existante
- consulté le plan dressé le 08/07/1995 par le géomètre Paye (BDP 92003-166)
- consulté les informations du parcellaire cadastral
- procédé à la division

En foi de quoi j'ai clos le présent procès-verbal et dressé le plan ci-joint, pour servir et valoir ce que de droit.



Le géomètre-expert

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six mai,

Je soussigné, Jérémie BONTEMPI, géomètre-expert

- agissant pour le compte de la société ORTHODUO srl,
- assermenté par le Tribunal de première instance de Liège,
- inscrit à l'Ordre des géomètres-experts sous le n° geo 091116.

Ayant pour mission,

de mesurer une parcelle boisée, à prendre dans un bien plus grand,

Déclare,

- procédé au relevé topographique de la situation existante
- consulté le plan dressé le 08/07/1995 par le géomètre Paye (BDP 92003-166)
- consulté les informations du parcellaire cadastral
- procédé à la division

En foi de quoi j'ai clos le présent procès-verbal et dressé le plan ci-joint, pour servir et valoir ce que de droit.



Le géomètre-expert

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six mai,

Je soussigné, Jérémie BONTEMPI, géomètre-expert

- agissant pour le compte de la société ORTHODUO srl,
- assermenté par le Tribunal de première instance de Liège,
- inscrit à l'Ordre des géomètres-experts sous le n° geo 091116.

Ayant pour mission,

de mesurer une parcelle boisée, à prendre dans un bien plus grand,

Déclare,

- procédé au relevé topographique de la situation existante
- consulté le plan dressé le 08/07/1995 par le géomètre Paye (BDP 92003-166)
- consulté les informations du parcellaire cadastral
- procédé à la division

En foi de quoi j'ai clos le présent procès-verbal et dressé le plan ci-joint, pour servir et valoir ce que de droit.



Le géomètre-expert

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six mai,

Je soussigné, Jérémie BONTEMPI, géomètre-expert

- agissant pour le compte de la société ORTHODUO srl,
- assermenté par le Tribunal de première instance de Liège,
- inscrit à l'Ordre des géomètres-experts sous le n° geo 091116.

Ayant pour mission,

de mesurer une parcelle boisée, à prendre dans un bien plus grand,

Déclare,

- procédé au relevé topographique de la situation existante
- consulté le plan dressé le 08/07/1995 par le géomètre Paye (BDP 92003-166)
- consulté les informations du parcellaire cadastral
- procédé à la division

En foi de quoi j'ai clos le présent procès-verbal et dressé le plan ci-joint, pour servir et valoir ce que de droit.



Le géomètre-expert

L'an deux-mil-vingt-cinq, le vingt-six mai,

Je soussigné, Jérémie BONTEMPI, géomètre-expert

- agissant pour le compte de la société ORTHODUO srl,
- assermenté par le Tribunal de première instance de Liège,
- inscrit à l'Ordre des géomètres-experts sous le n° geo 091116.

Ayant pour mission,

de mesurer une parcelle boisée, à prendre dans un bien plus grand,

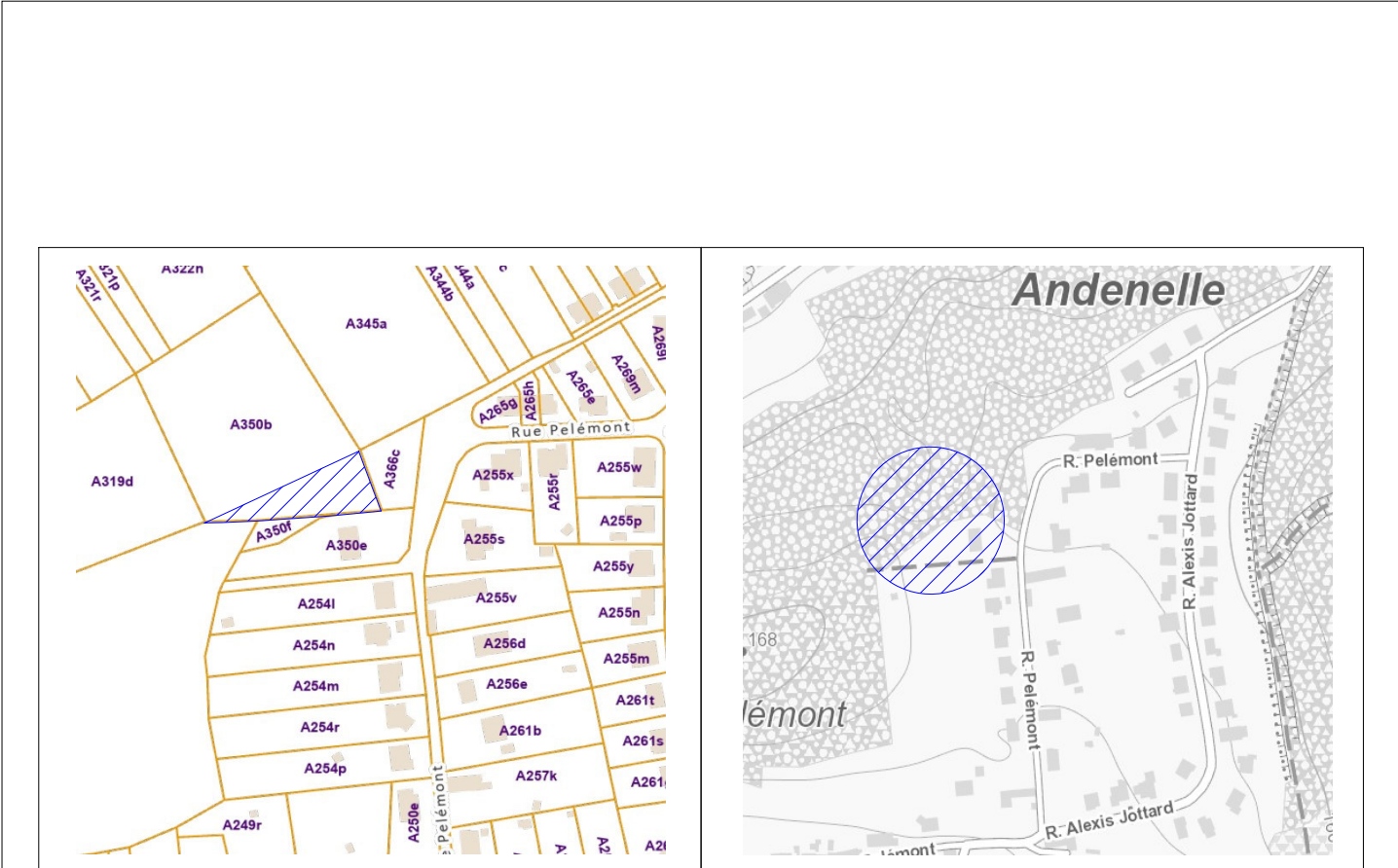
Déclare,

- procédé au relevé topographique de la situation existante
- consulté le plan dressé le 08/07/1995 par le géomètre Paye (BDP 92003-166)
- consulté les informations du parcellaire cadastral
- procédé à la division

En foi de quoi j'ai clos le présent procès-verbal et dressé le plan ci-joint, pour servir et valoir ce que de droit.



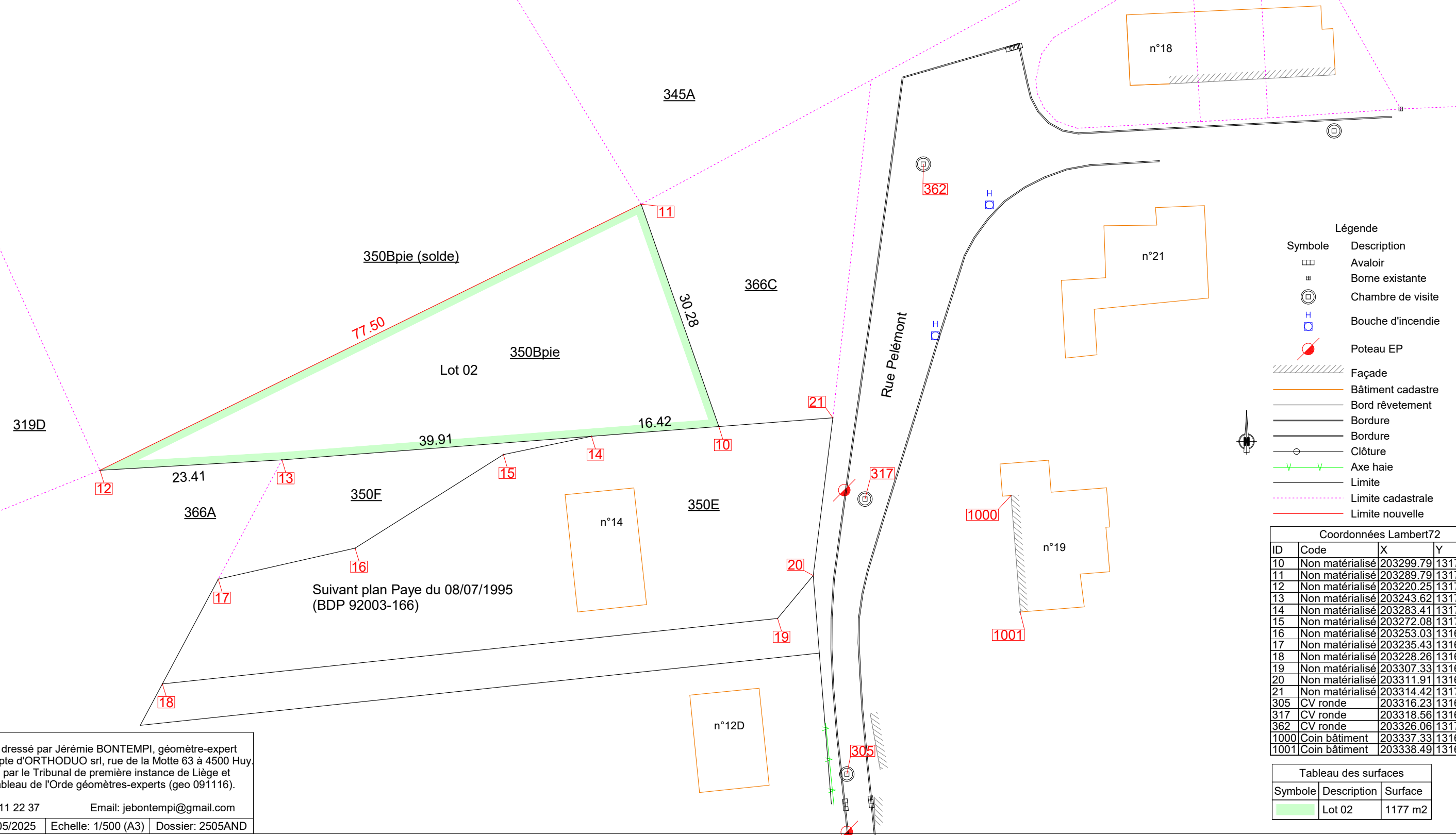
Le géomètre-expert



Situation cadastrale (sans échelle)	Localisation géographique (sans échelle)
-------------------------------------	--

Situation cadastrale (sans échelle)	Localisation géographique (sans échelle)
-------------------------------------	--

Plan de division et de mesurage



Date: 26/05/2025	Echelle: 1/500 (A3)	Dossier: 2505AND
------------------	---------------------	------------------